**Jacques Martin & Laure Martin-Briguet**

Rue, n°

NPA Ville

**RECOMMANDÉE**

École primaire de …

**Direction**

Adresse

Code postal

Ville, le … septembre 2023

**Refus que notre enfant A. B. (prénom, nom, année de naissance, référence de la classe de l’enfant) participe au programme "Avec prudence, avec confiance" – Vos réf. : PFR/lrl SSEJ-D318/0622**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons reçu la lettre circulaire adressée par le Service de santé de l’enfance et de la jeunesse (SSEJ) aux parents des élèves de 4P concernant des réunions prévues au mois de septembre prochain pour leur présenter le programme *« Avec prudence, avec confiance »*.

Nous vous informons que nous refusons catégoriquement que notre enfant participe à cette proposition de nouveau programme d’éducation sexuelle. Nous sommes convaincus, en effet, que bien loin de promouvoir la santé des enfants et de prévenir les abus sexuels, comme le proclame le Département de l'instruction publique, le programme crée, que les autorités le veuillent ou non, des dangers graves dans ces domaines.

Nous sommes bien renseignés sur les idées directrices qui inspirent les innovations que, à Genève comme ailleurs, l’autorité scolaire veut introduire en matière d’éducation sexuelle (notamment celles qu’expriment « Les Standards de l’OMS pour l'éducation sexuelle en Europe », et les doctrines sur le genre, qui tiennent de l’idéologie). Tout cela heurte à la fois l’objectivité scientifique et nos convictions les plus profondes.

Nous déplorons également le mystère qui entoure les dates auxquelles les cours en question seront donnés. Nous vous prions de nous renseigner à leur sujet, afin d’éviter que notre enfant soit mis en présence, par inadvertance, « d’enseignements » fort inopportuns, à nos yeux.

Nous estimons, enfin, à rebours des étranges conceptions émanant de certains milieux, que les questions de sexualité, comme tout ce qui touche la sphère intime des enfants, doivent être abordées au premier chef dans le cercle de la famille, et seulement de manière marginale à l’école. Il ne saurait y avoir de cogestion dans ces domaines. La responsabilité de l’éducation des enfants échoit en effet aux parents, loin devant d’autres acteurs sociaux, selon une respectable et féconde tradition, toujours en vigueur, l’école devant selon nous se consacrer à l’instruction des enfants.

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Jacques Martin Laure Martin-Briguet